

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 42

IL Y A QUATRE SIÈCLES,
A QUELQUES LIEUES DE TOULOUSE...
LE SIÈGE DE MIREMONT

par
Louis LATOUR

**Il y a quatre siècles,
à quelques lieues de Toulouse...**

LE SIÈGE DE MIREMONT

La petite ville de Miremont, au pied des collines qui bordent à l'ouest la basse vallée de l'Ariège, était au début du XVI^e siècle une communauté relativement prospère, enrichie comme ses voisines du Lauragais et du Volvestre par la culture et le commerce du pastel. Entourée de murailles et de fossés, défendue par un puissant château, elle était un bastion non négligeable dans le réseau de villes fortifiées qui portégeaient le pays toulousain. Sur le plan politique, elle était l'une des "*villes maîtresses*" du diocèse civil de Toulouse et, à ce titre, lorsqu'elle était "*de tour*", députait ses consuls aux Etats du Languedoc et recevait dans ses murs l'assemblée itinérante de "*l'Assiette*" qui répartissait entre les communautés du diocèse les impôts votés par les Etats.

Comme les autres cités du Languedoc, plus que d'autres peut-être, elle allait être touchée de plein fouet, à la fin du XVI^e siècle, par la tragédie des guerres de religion.

LA SITUATION VERS 1590

Il n'est pas dans notre propos de raconter ici la longue histoire des guerres de religion en Languedoc. Nous nous bornerons à évoquer la situation dans notre région à la fin du XVI^e siècle et, plus précisément, dans les années quatre-vingt dix.

A l'opposition essentiellement religieuse des débuts avait succédé une situation bien plus complexe dominée par l'affrontement politique et militaire des Joyeuse et des Montmorency.

Les adversaires

La Ligue, d'une part, rassemblait autour des Joyeuse les ultra-catholiques de la Province. Fondée dès 1563 par les Toulousains après l'échec de la prise de leur ville par

les protestants¹, puis solennellement renouvelée en 1580², elle visait à regrouper en une association ou “*Union*” tous les villages et toutes les villes du Languedoc “*pour la défense de la religion catholique*”. Après l’assassinat d’Henri III par Jacques Clément, en 1589, la Ligue s’opposa farouchement à l’avènement d’Henri de Navarre au trône de France. Le 22 août 1589, le Parlement de Toulouse défendit ainsi “*de reconnaître pour roi Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, et de le favoriser, à peine d’être punis de mort comme hérétiques*” et le déclara “*incapable de jamais succéder à la couronne de France*”³.

Alors que la Ligue était dirigée à Paris par le duc de Mayenne, “*l’Union*” des ultra-catholiques du Languedoc obéissait à la puissante famille de Joyeuse. François de Joyeuse était alors archevêque de Toulouse ; son père Guillaume, duc de Joyeuse, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, exerçait son autorité sur la partie de la province soumise à la Ligue et tout particulièrement sur la région toulousaine. A sa mort, en janvier 1592, le duc de Mayenne établit “*Antoine Scipion, (duc) de Joyeuse, gouverneur et lieutenant général de l’Etat et Couronne de France dans la Province de Languedoc et païs adjacens, à la place du feu maréchal son père*”⁴.

Aux ultras de la Ligue s’opposait le parti des “*royalistes*” commandé par Henri I^{er} duc de Montmorency, dit Montmorency-Damville ou, plus brièvement, Damville. Fils du connétable Anne de Montmorency nommé gouverneur du Languedoc par François I^{er}, Damville reçut à son tour le gouvernement du Languedoc en 1563, par démission de son père. Il suivit une politique très personnelle visant sans doute l’autonomie de notre province. D’un catholicisme intransigeant il passa à une politique de compréhension et de tolérance vis-à-vis des protestants. Allié avec les Huguenots dès 1575, il prit en 1585 le parti du roi de Navarre contre Henri III. Il fut dès lors le chef des “*Politiques*” qui prônaient la liberté de conscience et la réforme de l’Etat, et fut bien sûr l’un des premiers

¹ “*Traité d’association et ligue de ceux de Toulouse pour la deffense de la Religion Catholique*” (2 mars 1563). G. de La Faille. “*Annales de la ville de Toulouse*”. Toulouse, 1701. tome 2, page 62.

La victoire des Toulousains sur les protestants était célébrée chaque année par une grande procession lors des fêtes de la “*délivrance*” de la ville, le 17 mai.

² “*Articles de l’association faite par les gens des troys estats de la ville, diocèze et sénéchaussée de Thle et autres qui y voudront entrer, autorisée par la Court de Parlement dud. Thle.*” (1580). Arch. mun. de Toulouse. AA 18 n° 399.

³ HL (Histoire du Languedoc) Livre XLI, chapitre XLVI.

⁴ HL Livre XLI, ch. LXV.

à reconnaître Henri IV. Son autorité s'exerçait surtout sur la partie de la province acquise au calvinisme, en particulier le Bas Languedoc et une partie du Lauragais, et s'appuyait sur les villes protestantes voisines, notamment celles du Comté de Foix, du Béarn et de la Navarre.

Une province déchirée et appauvrie

Le partage du Languedoc entre deux clans conduisait à une double administration de la province, chacune rassemblant ses propres Etats pour gérer son territoire et asséoir ses impôts.

En 1590, par exemple, les Etats de la Ligue, présidés par le Cardinal de Joyeuse, se tinrent à Lavaur, au mois de mars, "*sous l'obéissance du roi Charles X, à présent régnant*"⁵, puis à Castelnaudary, au mois d'août, où fut décidée la levée de "*trente mille écus pour le payement des gens de guerre françois, tant à cheval qu'à pied*"⁶.

Les Etats des Royalistes s'assemblèrent à leur tour, à Pézenas, en février 1591, "*sur ordre du roi*", sous la présidence de l'évêque de Montpellier et en présence du duc de Montmorency. "*Pour s'opposer à l'entrée des ennemis de l'Etat, Espagnols et Savoyards, ils accordèrent au roi cent mille écus de net sur le païs, pour cette fois et sans conséquence, par forme d'aide et de subvention, à la charge que cette somme seroit employée à la conservation du païs contre les ennemis du roi*"⁷.

Ces impôts extraordinaires levés pour raison de guerre s'ajoutaient aux impôts ordinaires déjà fort lourds pour le peuple en période de paix. En temps de guerre, lorsque les récoltes étaient amoindries ou inexistantes, le poids des impôts devenait écrasant et les collecteurs des tailles recouraient à de telles pratiques contre les récalcitrants (enlèvement des portes et des fenêtres, vente des tuiles, saisie du bétail et des instruments agricoles, arrachage des arbres et des vignes...) que les autorités responsables durent s'opposer à leurs exactions. Aux dégâts occasionnels dûs au brigandage, au vol, au pillage, au passage des troupes, s'ajoutait la dévastation systématique pratiquée par des troupes

⁵ Charles, cardinal de Bourbon, oncle d'Henri de Navarre, était un roi de pure fiction imaginé par les Ligueurs pour ne pas reconnaître Henri IV. Il devait mourir le 8 mai suivant à Fontenay-le-Comte où il était prisonnier de son neveu.

⁶ Ces 30 000 écus, soit 90 000 livres, étaient affectés à l'entretien des seuls soldats "*françois*". Il convenait d'y ajouter la solde des mercenaires étrangers et en particulier des troupes espagnoles et "*tudesques*" envoyées en secours par le roi d'Espagne.

⁷ HL Livre XLI, ch. LXI.

spécialisées qui portaient “*le dégât*” sur les terres ennemies en y pratiquant la technique de la terre brûlée.

La guerre engloutissait tout : les hommes, le bétail, le grain - souvent même la semence - et tout l'argent disponible. La restauration des églises et des édifices, la reconstruction des maisons, l'entretien des routes et des ponts, étaient remis à plus tard, concourant ainsi, avec l'insécurité générale, à la ruine du commerce et à l'appauvrissement du pays. La malnutrition chronique et les famines périodiques entraînaient à leur tour les épidémies : la “*contagion*” (la peste, le plus souvent) ajoutait une note funeste aux horreurs de la guerre et à la misère du temps.

Les tentatives de trêves

La pitié l'emportait parfois sur l'ardeur belliqueuse. Ce fut le cas en 1589, peu après la mort d'Henri III, lorsque “*les deux généraux*⁸ voyant l'extrême désolation de la province, causée tant par la guerre que par la peste (...) convinrent le dernier d'août d'une trêve de quatre mois”⁹.

Mais il arrivait aussi que le fanatisme l'emportât sur la pitié. La trêve fut ressentie comme une trahison par les ligueurs toulousains et “*contraire aux articles de l'Union, suivant lesquels on ne doit jamais reconnoître pour gouverneur de la province le sieur de Montmorenci, et conclure ni paix ni trêve avec l'hérétique*”¹⁰.

La brouille entre Toulouse et Joyeuse fut violente mais ne dura que quelques semaines. La réconciliation intervint fin novembre 1589. La “*trêve générale*”, prolongée d'un mois, expira fin janvier. Elle fut suivie d'une “*trêve de labourage*” d'un an, à partir du 1^o février 1590¹¹. Une trêve semblable fut signée le 8 août 1591 pour assurer la protection des paysans du Lauragais et du bas Comté de Foix¹². Elle visait à permettre la

⁸ Le maréchal de Joyeuse et le duc de Montmorency.

⁹ HL Livre XLI, ch. XLV.

¹⁰ HL Livre XLI, ch. XLIX.

¹¹ HL Livre XLI, ch. LIII.

¹² “*Articles accordés pour la liberté du labourage et autres choses et comodités qui en dépendent (...)*” (8 août 1591), publiés par Casimir Barrière-Flavy dans “*Deux documents inédits relatifs aux guerres de la Ligue...*” (Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Etudes du Couserans, 14^o volume, n° 4, 1915).

remise en culture du pays en assurant les labours, les semailles et les récoltes, en protégeant le bétail, en encourageant la reprise des transports et du commerce. Mais ces trêves n'eurent que des effets limités car si les généraux pouvaient en imposer le respect aux troupes bien encadrées, elles restaient sans effet sur les bandes de brigands qui ravageaient la campagne.

LE SIÈGE DE MIREMONT

Si les trêves de labourage assuraient quelque répit aux populations locales et permettaient à la province de "*respirer un peu*", selon l'expression de dom Vaissète, elles n'empêchaient pas les villes de renforcer leurs défenses ni les capitaines d'avancer leurs pions en vue des attaques prochaines.

Miremont, place stratégique

Au centre du dispositif anti-royaliste, Toulouse la ligueuse, Toulouse la fanatique avait su s'entourer d'une ceinture défensive de petites villes qu'elle avait fédérées dans "*l'Union*" jurée contre le prétendant hérétique.

Dans ce complexe défensif, la ville de Miremont occupait une place de choix car elle bloquait deux voies naturelles de progression vers Toulouse. D'une part, en commandant la basse vallée de l'Ariège, elle interdisait aux protestants du Comté de Foix de marcher vers la capitale de "*l'Union*" par Pinsaguel et Portet. D'autre part, en protégeant Muret et le bas Comminges, elle empêchait l'ennemi d'attaquer Toulouse par la vallée de la Garonne.

Des événements antérieurs illustrent parfaitement ce rôle stratégique de Miremont.

Lorsque, durant l'hiver 1573, Miremont fut prise par "*les hérétiques du Comté de Foix*", les habitants de Muret tremblèrent pour la sécurité de leur ville. Pierre Busc, premier consul de Muret, assisté des autres consuls, s'adressa à l'assemblée des Etats du Comminges réunis à Muret en décembre 1573 pour les alerter et leur demander du secours : "*les ennemys de Dieu et du Roy se sont emparés de la ville de Miremont, distante une lieue et demye dud. Muret (...) tellement que personne ne les peult garder de venir jusques aux portes de lad. ville de Muret, laquelle si estoit en mains de l'ennemy,*

seroit la ruïne de toute la Comté (de Comminges)”¹³.

Le défi des royalistes

La seigneurie de Miremont était partagée, au XVII^e siècle, entre plusieurs coseigneurs dont les plus importants furent les Garaud, seigneurs de Donneville, et les Rochefort, seigneurs de Viviers¹⁴. L’un de ceux-ci - que les ligueurs désignent sous le seul nom de “*sieur de Vivier*” - épousa la cause d’Henri IV et livra la ville au parti des “royalistes” en janvier 1592. Il était catholique mais les royalistes, nous l’avons vu, s’appuyaient sur les protestants qui constituaient le plus ferme soutien du roi de Navarre.

C’était là une trahison caractérisée aux yeux des membres de “*l’Union*”. C’était surtout la perte d’un bastion important et une brèche ouverte dans la défense de Toulouse. Les ligueurs n’avaient pas de mots assez durs pour condamner ce défi royaliste et dépeindre “*les courses, pilleries et ravaiges qui sont ordinairement commis sur le païs par le sieur de Viviers et autres ses complices estant à Miremont*”¹⁵. Un autre texte montre combien la garnison royaliste de Miremont “*faisoit extrêmement mal*” à la Ligue, “*ruinoit tous les (lieux) circonvoisins et (représentait un risque) pour le voisinage de la Comté de Foix*”. Mais surtout, comme une tête de pont, elle permettait le rassemblement de troupes nouvelles qui constituaient une menace directe pour Toulouse car les royalistes y “*recouvroient des forces et (y) faisoient grandes assemblées*”¹⁶.

¹³ Archives de Muret. Etats tenus à Muret en décembre 1573. Documents cités par J. Lestrade dans “*Les Huguenots en Comminges. Documents publiés et annotés pour les sociétés historiques de Comminges et de Gascogne par l’abbé J. Lestrade*” (Archives historiques de la Gascogne, 2^e série, fasc. V). Saint-Gaudens et Auch, 1900. Pages 87-88.

¹⁴ Le domaine de Viviers s’étendait à l’est de Miremont jusqu’aux rives de l’Ariège. Il devait être alors richement boisé : c’est dans les bois de Viviers que les ligueurs opèreront d’importantes coupes pour financer en partie le siège de Miremont.

¹⁵ “*Estats généraulx du païs de Languedoc assemblés du mandement de Monseigneur le duc de Mayenne en la ville de Tholouse au mois de febvrier mil cinq cens quatre vingtz douze*”, séance du 6 février 1592. AD 31. C 2286, f^o 174.

¹⁶ “*Mémoires du Baron d’Ambres. Guerres de la Ligue en Languedoc (1586-1592)*”. Bibl. munic. de Toulouse, réf. : Réserve B XVIII. 153 (14).

Les négociations

Pour éviter les énormes dépenses que nécessitait le siège d'une ville, le nouveau chef de l'Union - Antoine Scipion duc de Joyeuse¹⁷ - recourut d'abord aux négociations, offrant d'*"accorder au sieur de Viviers certaines conditions sur la reddition de la ville de Miremont"*¹⁸. D'après La Faille, les *"articles"* de cette reddition auraient même été signés par le sire de Miremont qui se dédit cependant, peu après, *"sur l'espérance de quelque secours qui luy manqua"*¹⁹?

L'échec des négociations conduisit Joyeuse à sommer le sieur de Viviers d'avoir à rendre sa ville au parti de l'Union et, devant son refus, d'annoncer aux Etats, réunis à Toulouse dans le réfectoire du couvent des Augustins, le 21 février, qu'il *"estoit tout résolu l'aller assiéger dans deux jours, pour esviter que le mal et préjudice que advient à tout le païs de lad. ville de Miremont ne soit continué"*.

Les préparatifs

Les Etats remercièrent Joyeuse *"du soing et sollicitude qu'il a au bien dud. païs"* et, pour le conforter dans sa résolution d'aller assiéger Miremont, lui promirent leur aide *"afin de pourvoir aux vivres et autres choses nécessaires à ung siège sy important (...) à quoy les Etats, suivant leurs précédentes délibérations, n'épargneront choses que puissent deppendre d'eulx, dont les capitouls et diocésains de Toulouse²⁰ feront l'avance comme ils ont commencé, à charge d'en avoir le remboursement sur les deniers de la première et prochaine imposition"*.

¹⁷ Antoine Scipion avait appris en janvier 92, aux Etats du Languedoc, la mort de son père, Guillaume de Joyeuse, maréchal de France. C'est le 17 mars 1592 qu'Antoine Scipion sera nommé par le duc de Mayenne *"gouverneur et lieutenant général de l'Etat et Couronne de France dans la province de Languedoc et païs adjacens"*. Lors du siège de Miremont il n'était encore que lieutenant de son père et *"commandant général en Languedoc"* donc chef des armées de la Ligue en notre province.

¹⁸ *"Estats généraulx..."*. Séance du 21 février 1592. AD 31. C 2286, f° 181.

¹⁹ La Faille. *"Annales de la ville de Toulouse"*, Toulouse, 1701. Tome 2, page 456.

²⁰ Le diocèse civil de Toulouse (dont Toulouse, curieusement, ne faisait pas partie) regroupait essentiellement toute la partie toulousaine du Lauragais sous la juridiction des dix villes maîtresses du diocèse : Saint-Félix, Auterive, Saint-Sulpice (Tarn), Montesquieu-Lauragais, Montgiscard, Buzet, Auriac, Villefranche-Lauragais, Saint-Julia de Gras-Capou et Miremont (Th. Puntous. *"Les Etats particuliers du diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe s."*, Toulouse et Paris, 1909).

Le diocèse de Rieux qui s'étendait sur la rive gauche de l'Ariège jusqu'aux limites de Miremont, fut également invité à participer aux dépenses.

L'adversaire lui-même fut mis à contribution :

“Pour d'aultant relever le païs de la despence qu'il conviendra faire à la prise dud. Miremont, a esté arrêté que Monseigneur le duc de Joyeuse sera supplié accorder aud. païs la coupe et vente du boys que led. sieur de Viviers a près lad. ville de Miremont. Laquelle résolution lesd. Estats en corps seroient allés faire entendre à mond. sieur (de Joyeuse) qui leur auroit librement (libéralement) accordé la coupe et vente dud. boys au profit dud. païs, sur et tant moings (en déduction) des despences qu'il conviendra faire aud. siège”²¹.

Il fut enfin décidé que, pendant la durée des opérations, les Etats limiteraient leur activité à l'examen et à la vérification des comptes, alors que *“la pluspart des sieurs députés des Estats (seroient) employés au siège de Miremont”²².*

Les forces en présence

La ville était alors tenue par une garnison de cent cinquante hommes²³ sous les ordres du sieur de Viviers. La première ligne de défense était constituée par la ceinture de fossés et de remparts qui protégeaient le *“fort”*, c'est-à-dire la partie fortifiée de la ville²⁴. Le dernier refuge était le château que le baron d'Ambres nous décrit comme *“un très bon et grand château fortifié de terrasses et esperons”²⁵*. Plus que de simples ouvrages de terre, le terme de *“terrasses”* désigne sans doute une importante surélévation de l'ouvrage dont les avancées ou *“éperons”* permettaient la protection rapprochée des murailles

²¹ Les bois de Viviers, évalués par des spécialistes venus de Carcassonne et d'Alet, furent mis aux enchères après proclamations faites à Toulouse, à Auterive et dans les environs. *“Estats généraux...”*. Séance du 21 février 1592. AD 31. C 2286, f° 181-182.

²² Id. Séance du 26 février 1592. AD 31. C 2286, f° 185.

²³ Les chroniqueurs de l'époque, Faurin et le baron d'Ambres, qui avaient participé au siège, parlent simplement de 150 hommes. Seul La Faille précise que la garnison était protestante bien que Viviers fût lui-même catholique.

²⁴ L'existence du *“fort”* de Miremont est attestée dès 1536 : le prieur du lieu possédait une maison *“dans le fort de Miremont”* (Arch. not. 883, f° 45. Cité par Corraze dans *“Revue Historique de Toulouse”*, 1946, 3° et 4° trimestres, p. 127).

²⁵ *Mémoires du baron d'Ambres*, op. cit., p. 25. Page 42 du même ouvrage il est qualifié de *“château-fort”*.

intermédiaires.

Face à cette garnison, le duc de Joyeuse avait rassemblé d'importantes troupes. D'une part, nous l'avons vu, celles de la noblesse représentée aux Etats de la Ligue et libérée par la vacance de l'assemblée, en particulier le comte de Carmaing²⁶ et le baron d'Ambres, ainsi que les délégués des barons d'Arques, Campendu et Castelnau d'Estretfont. S'y ajoutèrent les soldats payés et équipés par les villes de l'Union et en particulier par Toulouse et les cités du diocèse, ainsi que les propres troupes d'Antoine Scipion duc de Joyeuse.

A ce corps d'armée équipé de quatre canons et de deux couleuvrines²⁷ se joignirent les troupes étrangères envoyées en renfort par le roi d'Espagne Philippe II²⁸ : quatre mille fantassins accompagnés de quelques compagnies de cavalerie étrangère.

La disproportion était impressionnante et ne laissait aucune chance aux troupes royalistes enfermées dans Miremont.

Le siège et la prise de Miremont

Joyeuse avait promis aux Etats, le 21 février, de commencer le siège deux jours plus tard. Il lui fallut en fait un délai un peu plus long pour rassembler troupes et artillerie et les amener de Toulouse à Miremont. La vacance des Etats, du 26 février au 3 mars, nous donne sans doute la durée la plus précise du siège et de la prise de Miremont²⁹.

La ville encerclée et l'artillerie mise en place, les murailles furent battues "*de sept cens volées de canon*". Ce tir "*fort redde*" ouvrit une brèche importante dans les murs de la ville. Les troupes de Joyeuse essayèrent une première fois de s'engouffrer dans cette brèche mais furent repoussées par les royalistes. Une seconde tentative fut plus heureuse

²⁶ Le comte de Carmaing (Caraman) avait son entrée aux Etats du Languedoc comme baron de Saint-Félix, ville maîtresse du diocèse de Toulouse.

²⁷ *Couleuvrines* : bouches à feu, fines et longues, imaginées au XVe siècle ; elles restèrent en usage jusqu'au XVIIe siècle.

²⁸ 6 000 *lansquenets* (mercenaires servant dans l'infanterie), tant Espagnols que *Tudesques* (Germaines), avaient débarqué près de Narbonne le 1^{er} août 1590. Ils furent suivis de nouveaux renforts début 1591 (HL Livre XLI, ch. LVII et LX).

²⁹ Aucun des chroniqueurs ne donne avec certitude les dates précises du siège. Faurin, par exemple, écrit que les royalistes prirent Miremont "*vers le 15 janvier*", que Joyeuse l'assiégea "*quelques jours après*" et que la garnison se sauva "*le samedi dernier février*".

: *“la seconde troupe donna, tant à la brèche que par échelle, et le lieu fut pris”*³⁰.

Les assiégés, habitants et garnison, se retirèrent alors dans le château et mirent le feu à la ville pour retarder les assaillants. L’incendie fini, *“comme l’on se disposoit, et (que l’on commençoit à remuer la batterie*³¹, *les assiégés n’ayant beaucoup de vivres et sans espoirs de secours, ils s’en allèrent une nuit”*. Les fugitifs *“furent presque tous taillez en pièces par un détachement que le duc mit à leurs trousses”*. Ce fut, nous précise Faurin, *“le samedi dernier février”* (29 février 1592).

La fin approchait. Les derniers résistants demandèrent à capituler mais, ayant négligé de protéger la brèche ouverte par l’artillerie dans les murs du château, les troupes de Joyeuse pénétrèrent dans la forteresse, *“l’épée à la main, et firent main basse sur tout le reste de la garnison, à huit ou dix près qu’on réserva pour estre pendus, et deux autres, le capitaine Faure et un officier, à qui on sauva la vie pour en faire un échange. Viviers, qui avoit appréhendé de n’être pas reçu à composition, pour avoir manqué de parole, s’en estoit fui à Saverdun avant la prise de la place”*³².

Le siège se terminait ainsi tragiquement par un massacre, dans les premiers jours de mars, au plus tôt le 1^o, plus vraisemblablement le 2 ou le 3 mars 1592.

LE BILAN D’UN SIÈGE

Tant de dégâts en si peu de jours...

Le bilan était fort lourd pour la ville de Miremont : les fortifications détruites, le bourg incendié, le château en partie démoli, et des morts par dizaines : quarante ou cinquante soldats de la garnison tués durant l’assaut, une dizaine pendus après la défaite, sans compter les nombreuses victimes civiles. La ville qui comptait 294 *“feux”* en 1536, soit plus de 1 200 habitants³³, ne comprenait plus que 179 *“feux”* après la prise de la

³⁰ *Mémoires du baron d’Ambres*, op. cit., page 25.

³¹ *Remuer la batterie* : littéralement *“muer à nouveau”* : remettre en place les canons, face au château.

³² La Faille, op. cit., page 456.

³³ La Faille, op. cit., page 112 : *“Dénombrement des feux qu’avoient en 1536 les bourgs et villages qui composent le diocèse de Toulouse”*.

ville³⁴. En 1596, on ne compte que 500 "*communiant*s"³⁵, ce qui permet d'évaluer la population totale à environ 700 personnes parmi lesquelles on dénombre 180 pauvres et 80 femmes veuves...

La description de la paroisse à l'occasion de la visite pastorale faite par le Père Martin Rouelle, sur ordre du cardinal de Joyeuse, le 4 septembre 1596, évoque justement "*l'an 92 de la démolition*" et dresse un tableau sinistre de la ville après le passage de la guerre :

"L'hospital est rompu comme le reste de la ville.

"Il y a trois oratoires sur le chemin, en forme de pilier, sans image (sans statue), et il y a deux églises encore sur pied, à savoir de St Jean et St Pierre èsquelles on va ensepvelir les mortz, sans revenu, charges ou meubles. Il y a aussi trois églises rompues et mesme l'église de la ville a esté toute desmolie, n'y restant que les quatre murailles qu'on a faict recouvrir despuis quatre ans excepté trois canes sur la fin de la nef (...).

*"Tout a esté prins et ravi"*³⁶.

La ville mettra bien du temps à se relever de ses ruines ; sa population remontera, au XVIIe siècle, à environ 900 habitants dont 600 "*communiant*s"³⁷.

Les chroniques des vainqueurs ne nous disent rien sur les pertes des assiégeants. Sans doute furent-elles minimales. Tout juste, le baron d'Ambres avoue-t-il dans ses Mémoires que, durant le tir d'artillerie, "*le feu se mit à quelques caquets de poudre*"³⁸ dont le comte de Carman (...) eut le visage brûlé.

³⁴ Jean Faurin. "*Journal de Faurin sur les guerres de Castres, 1537-1601*". Bibl. Mun. de Toulouse : Rés. B XVIII, 153 (15).

³⁵ "*Communiant*s" : en âge de communier, adultes.

³⁶ "*Relation faicte au vray par Messieurs les vicaires de la paroisse de Miremont, le quatriesme septembre mil cinq cens nonante six, visitant lad. paroisse le R.P. Martin Rouelle de la Compagnie de Jésus, par mandement exprès de Monseigneur le Cardinal de Joyeuse visitant son diocèse*". AD 31. 1 G 559.

³⁷ AD 31. 1 G 559. Visites pastorales de 1614 et 1619.

³⁸ Une "*caque*" de poudre : une barrique de poudre.
Un "*caquet*" : une petite barrique.

Les archives des Etats, en revanche, nous donnent une idée des sommes importantes avancées par Toulouse et par les villes voisines des diocèses de Toulouse et de Rieux. Dès le 16 mars les députés du diocèse de Rieux demandent le remboursement *“du bled par eux presté et autres despences par eux faictes à cause du siège de Miremont”*³⁹. Quelques jours plus tard c'est au tour des capitouls et des diocésains de Toulouse de rappeler aux Etats qu'*“à cause des despences faictes au siège de Miremont, il leur est deub la somme de onze mille cinq cens treize escuz, quarante sols, deux deniers, dont ils demandent remboursement”*⁴⁰.

Ces demandes seront renouvelées à la session suivante des Etats, fin 1592⁴¹. La séance du 9 décembre nous apprend ainsi *“le remboursement requis par les consuls et habitants de la ville de Hauterive de la somme de deux mille escus par eux fournie et avancée au siège de Miremont, ensemble des intérêts”*⁴². A ces sommes considérables s'ajoute celle de mille six cents livres provenant de la vente aux enchères des bois de Viviers⁴³.

Les sommes importantes ainsi avancées par les populations locales s'ajoutaient, bien sûr, aux impositions ordinaires et aux dépenses extraordinaires votées par les Etats pour payer les soldes, les vivres et les munitions. La subsistance des garnisons et des troupes de passage aggravait encore la charge de la guerre et la misère du peuple.

³⁹ AD 31. C 2286, f° 201.

⁴⁰ AD 31. C 2286, f° 204 et f° 219.

11 513 écus 40 sols = 34 541 livres.

“Attendu les grandes despences qu'il y a l'année présente” l'assemblée décide que l'imposition (permettant le remboursement du prêt) *“en sera différée jusques aux prochains Estats”*.

⁴¹ AD 31. C 2286, f° 222.

⁴² AD 31. C 2286, f° 233.

2 000 écus = 6 000 livres.

A titre de comparaison rappelons que le setier de blé vaut alors entre 4 et 5 livres en année normale (en 1592 et 1593, années de disette, il s'élèvera à 8 et 9 livres !). Une paire de bœufs vaut 80 livres. Le salaire annuel de l'instituteur d'Auterive est de 150 livres...

⁴³ AD 31. C 2286, f° 209.

La coupe des bois de Viviers avait été adjugée à Pierre Vidaule, marchand de Toulouse, qui s'engageait en outre à *“faire garder à ses despens le château dud. Viviers pendant la coupe dud. bois et le rendre après à la disposition de Monseigneur de Joyeuse”*. Les Etats se réservaient *“quarante arbres des plus belles ormes qui y seront pour servir au remontage de l'artillerie de Thle”*.

Une trêve signée le 14 décembre 1592 apporta enfin un soulagement sensible *“aux peuples de la province accablés depuis si longtemps sous le poids d’une guerre cruelle et ruineuse qui avoit causé un préjudice extrême au païs, en sorte que le commerce y estoit entièrement interrompu et, la plupart des terres étant sans culture, cela occasionna une grande disette dans la province l’année suivante. Elle fut suivie à l’ordinaire de la contagion qui y fit beaucoup de ravages”*⁴⁴.

En guise d’épilogue

Le vainqueur du sire de Viviers, Antoine Scipion duc de Joyeuse, retourna le 5 mars aux Etats de Toulouse, *“ayant heureusement exécuté la prise de Miremont”* et y fut accueilli avec éclat⁴⁵. Il reçut au mois de mai le bâton de maréchal de France mais sa gloire fut de courte durée : il mourut tragiquement pendant la déroute de ses troupes, en traversant le Tarn, lors du siège de Villemur, le 19 octobre 1592.

Les ligueurs toulousains, consternés par la mort d’Antoine Scipion, élirent son frère, le cardinal de Joyeuse, pour lui succéder comme gouverneur du Languedoc. Le cardinal s’étant récusé, les Toulousains se tournèrent vers son autre frère, le Père Ange, capucin à Toulouse, l’arrachèrent à son couvent et le portèrent à la tête de l’armée de la Ligue qu’il commanda désormais sous le titre de duc de Joyeuse.

Durant la trêve qui suivit, les Etats de la Ligue réitérèrent leur union, jurèrent de ne jamais reconnaître un roi qui ne fût catholique et déléguèrent à Rome le Cardinal de Joyeuse pour plaider la cause de l’Union et empêcher que le pape ne reconnaisse Henri de Navarre comme roi de France.

La conversion d’Henri IV, le 25 juillet 1593, mit fin à ces intrigues et entraîna rapidement l’adhésion au nouveau roi de la majeure partie du royaume. Dans notre province même, plusieurs villes de l’Union abandonnèrent alors le parti de la Ligue.

Les hostilités reprirent cependant et les troubles continuèrent encore pendant près de trois ans, jusqu’à l’Edit de Folembray (janvier 1596) qui permit la soumission de la plupart des ligueurs. L’Edit ne fut enregistré que le 13 mars par le Parlement de Toulouse ; le 17 mars, les capitouls et les bourgeois toulousains prêtèrent enfin serment au nouveau roi de France.

⁴⁴ HL Livre XLI, ch. LXXV.

⁴⁵ AD 31. C 2286, f° 187.

A Auterive, à deux pas de Miremont, le notaire Pierre Cantal note dans son registre :

“Le XIII^e jour du mois de mars fut recogneu pour roy de France et de Navarre Hanry de Borbon, III^e de ce nom, et led. jour fut faict feu de joye et cryé Vive le roy en Thle, et le lendemain publié l’éd(it) du roy contenant accort sur la réduction de lad. ville de Thle, et le dimanche XVII^e dud. fait feu de joie en la présente ville (d’Auterive) et le lundi XVIII^e fait le publication dud. édit”⁴⁶

⁴⁶ AD 31. 3 E 15 665, f° CXXVI.

Pièces justificatives

I. Jean FAURIN. “Journal de Faurin sur les Guerres de Castres”

Mémoire d'un simple soldat, originaire d'une famille modeste de Castres (ses parents étaient chaussetiers), qui raconte les guerres de la Ligue auxquelles il a lui-même participé.

Page 36 :

“An 1592 : Les royalistes prirent vers le 15 janvier Miremont, près de Toulouse. Quelques jours après Joyeuse assiégea cette place, et la battit avec quatre canons et deux couleuvrines. La garnison se retira dans le château, et se sauva le samedi dernier Février.”

Page 54, dans les “Notes historiques et géographiques sur Faurin”, on lit :

“Miremont, près de Toulouse, pris par les royalistes vers le 18 janvier 1591 (sic). Joyeuse l'assiégea quelques jours après, le battit avec quatre canons et deux couleuvrines. La garnison se retira dans le château, et se sauva le samedi dernier février. Le baron d'Ambres détaille ce siège dans ses Mémoires, imprimées dans le recueil de ces pièces fugitives ; mais il n'est pas si exact pour les dates que Faurin. Miremont est une paroisse de cent soixante et dix-neuf feux, du diocèse et au sud de Toulouse, de l'archiprêtré de Lhorm (sic), à la droite de la Garonne : longitude à l'ouest de l'observatoire de Montpellier 2.d. 27.m. latitude 43.d. 23 m.”.

et page 70, dans la “Table chronologique des batailles et sièges de Faurin” :

“1592. 15 janvier. Les royalistes prennent Miremont, près de Toulouse ; Joyeuse l'assiège avec quatre canons et deux couleuvrines ; la garnison se retire dans le château, et se sauve le samedi dernier Février”.

Autre texte de Faurin, cité par Lestrade (“Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse”, page 233) :

“En ce mois de janvier, an susdit, la ville de Miramont de par delà Tholose, a esté prise par ceux du parti du roy, et après quelques jours ils ont esté assiégés par M. de Joyeuse et ceux de Tholose, et battus par quatre canons et deux couleuvrines fort redde, tellement

que ceux de dedans ont quitté la ville et se sont remis dans le chasteau. Enfin, le samedi dernier février, les uns se sont sauvés comme ils ont peu, et les autres ont esté tués, environ, quarante ou cinquante, et d'autres pendus."

II. Jacques de VOISINS baron d'AMBRES.

"Mémoires du baron d'Ambres".

"Guerres de la Ligue en Languedoc"

"1586-1592"

Le baron d'Ambres descendait de l'illustre maison des Voisins dont l'ancêtre, Pierre de Voisins, avait suivi Simon de Montfort dans la Croisade contre les Albigeois. Lui aussi est un témoin oculaire du siège de Miremont où il commandait un détachement de soldats.

Page 25. *"En l'an 1592, le sieur de Joyeuse fut requis par ceux de Toulouse d'aller assiéger Miremont, qu'étoit de leur diocèse, qui leur faisoit extrêmement mal et ruinoit tous les circonvoisins, et pour le voisinage de la comté de Foix ; ils recouroient des forces et faisoient grandes assemblées ; ledit sieur s'y disposa ; il y avoit une ville et un très bon et grand château fortifié des terrasses et esperons ; il y avoit 150 hommes dedans. Il fut batu, et la brèche faite à la ville, l'on alla à l'assaut, et après avoir été repoussés les premiers, la seconde troupe donna tant à la brèche que par échelle, et le lieu fut pris ; ceux de dedans se retirèrent au château, et mirent le feu à la ville, qui empêcha que l'on ne pût de deux jours attaquer le château. Et comme l'on se disposoit, et de remuer la batterie, les assiégés n'ayant beaucoup de vivres et sans espoirs de secours, ils s'en allèrent une nuit, et tandis que la batterie se faisoit, le feu se mit à quelques caquets de poudre, dont le comte de Carman qui est à présent, eut le visage brûlé."*

Dans la "Chronologie", page 42 :

1592. *"Joyeuse requis par ceux de Toulouse d'assiéger Miremont, qui étoit de leur diocèse, ville et château fort vers le comté de Foix, défendu par cent cinquante hommes, est repoussé à l'assaut ; mais la seconde troupe prend le lieu par la brèche et par escalade. Les assiégés se retirent dans le château, mettent le feu dans la ville ; ce qui empêcha de changer la batterie de deux jours. Lorsqu'on y travaille, les assiégés, faute de vivres et de secours, s'en vont de nuit. Le comte de Carman a le visage brûlé, le feu s'étant mis à*

quelques caques de poudre.”

et page 47, dans le “résumé des sièges” :

1592. “*Miremont pris par Joyeuse au second assaut ; les assiégés se retirent dans le château et s’évadent pendant la nuit.*”

III. G. de LA FAILLE

“Annales de la ville de Toulouse”

“Toulouse, 1701”

La Faille, chroniqueur de Toulouse, a écrit son récit d’après les Mémoires de Faurin et du baron d’Ambres, mais aussi d’après une autre source, peut-être les Chroniques d’un “Anonyme de Montpellier”, utilisées peu après par dom Vaissète et aujourd’hui disparues.

Tome II, page 456 :

“*Le Duc de Joyeuse (ce ne sera que de ce nom que nous appellerons désormais Scipion le Grand Prieur) avoit esté reçu Lieutenant de Roy de Languedoc, en l’absence et en survivance du Maréchal son Père. Ce fut en cette qualité qu’il assembla cette année les Etats dans Toulouse, qui s’ouvrirent le troisième de Février. Durant la tenue de ces Etats, le Duc assiégea et prit Miramont. Miramont est une petite Ville à trois lieues de Toulouse, sur le chemin du Païs de Foix, avec un Château, que Viviers, Seigneur de ce lieu, avoit fortifié de bonnes Terrasses. Il tenoit une Garnison de Huguenots, bien que Catholique, et faisoit des courses qui incommodoient le Païs. Joyeuse, avant son arrivée devant la Place, avoit fait sommer Viviers de se rendre ; ce qu’il avoit promis de faire, et de lui remettre le Château. Il en avoit même signé les Articles ; Mais il se dédit sur l’espérance de quelque secours qui luy manqua. Joyeuse donc, ayant mis le Siège devant la Place après l’avoir batue de sept cens volées de Canon, comme on se préparoit à l’assaut, Viviers fait mettre le feu à la Ville, et se réduit à la deffense du Château. Après trois jours de Siège, une partie de ceux de la Garnison s’estant sauvez de nuit, furent presque tous taillez en pièces par un détachement que le Duc mit à leurs trousses. Ceux qui estoient*

demeurez demandèrent à Capituler. Mais tandis qu'on parlementoit, comme ils ne s'estoient point avisez de garder la brèche (faute qui a souvent causé le sac de plusieurs Places), les nôtres se jettèrent dans le Château, l'épée à la main, et firent main basse sur tout le reste de la Garnison, à huit ou dix près qu'on réserva pour estre pendus, et deux autres, le Capitaine Faure et un Officier, à qui on sauva la vie, pour en faire un échange. Viviers, qui avoit appréhendé de n'estre pas reçu à composition, pour avoir manqué de parole, s'en estoit fui à Saverdun avant la prise de la Place."